

Appel à candidature pour le projet « Jaden an nou » (2022-2028)

Un jardin créole dans 100% des collèges de la Guadeloupe

Le Conseil départemental et l'Académie de la Guadeloupe souhaitent s'investir dans la formation des citoyens de demain par l'implantation d'un jardin d'arbres fruitiers et de plantes médicinales dans chaque collège de l'archipel dès 2023.

Ainsi, la collectivité et l'Académie lancent un appel à candidature à destination de l'ensemble des collèges de la Guadeloupe, disposant d'un jardin pédagogique ou non.

Cadre :

- Loi climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- Agenda 2030
- Vadémécum « Éducation à l'alimentation et au goût »
- Plan National Nutrition Santé 4
- Circulaire NOR : MENE1924799C n° 2019-121 du 27-8-2019
- Extrait Circulaire de rentrée 2020, BO 10 juillet 2020 : « Agir pour le développement durable »
- Circulaire NOR : MENE2025449C du 24-9-2020

Contexte :

Le Développement durable des territoires est au cœur des politiques de développement des pays, à l'échelle mondiale. L'agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, donnent un cap aux acteurs nationaux et territoriaux, et les engagent à tenir compte des enjeux actuels tels que le climat, la biodiversité, la gestion de l'eau, la pauvreté, l'agriculture durable ou encore l'éducation. Ainsi, les politiques s'attachent à mettre en œuvre des projets territoriaux innovants en faveur de la bonne santé et du bien-être des populations. En outre, ces projets ont pour objet de modifier les modes de vie et façonner des territoires et des communautés durables pour tous.

C'est en ce sens que le Conseil départemental et l'Académie entendent mettre le jardin au cœur des apprentissages de tous les collégiens de la Guadeloupe. En effet, il constitue un formidable outil de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, de découverte du patrimoine culturel local, de consolidation du lien intergénérationnel, mais aussi de promotion de modes de production et de consommation durables. De plus, le jardin pédagogique est un support de choix pour les sciences expérimentales et permet de transmettre une éducation de qualité aux écocitoyens de demain.

Tenant compte des problématiques de développement durable et de santé publique, le Conseil départemental souhaite accompagner les collèges dans la création de jardins de plantes locales en pots, en jardinières ou en utilisant d'autres procédés (ex. aquaponie), selon leurs spécificités et leurs contraintes. De plus, il s'agira d'accompagner les établissements dans un projet pluriannuel visant à faire vivre le jardin sur le long terme. Pour ce faire, les établissements bénéficieront d'un appui

financier et technique de 2022 à 2028. Aussi, les enseignants et les élèves bénéficieront de modules de formation axés sur des thématiques spécifiques tout au long du projet.

L'ensemble des collèges de la Guadeloupe sont invités à prendre part au projet « jaden an nou ». Pour participer, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription : <https://forms.gle/7FyEMCCbxAUoBqpi6> en veillant à y joindre le règlement signé **avant le lundi 27 juin 2022**.

Pour tout renseignement :

ce.edd@ac-guadeloupe.fr, Cellule Académique EDD

jadenannou@cg971.fr, Conseil Départemental de la Guadeloupe

REGLEMENT

1- Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de faire du jardin un outil d'acquisition de savoirs scientifiques relatifs aux fonctionnements des écosystèmes de la Guadeloupe, de découverte des pratiques culturelles et culturelles, mais aussi de sensibilisation aux multiples enjeux environnementaux et de santé publique. Ainsi, le projet a une dimension pédagogique et pluridisciplinaire.

De plus, il constitue un moyen d'introduire davantage de biodiversité au sein des collèges. Afin de s'inscrire pleinement dans cette démarche, il est proposé aux établissements d'organiser leur jardin autour d'arbres existants au sein de leur établissement. La création du jardin nourricier et médicinal pourra donc être accompagnée par la plantation d'arbres patrimoniaux, prenant la forme d'un arboretum, lorsque cela est possible.

Enfin, afin de donner une dimension complète au projet « jaden an nou » et d'approfondir la démarche, il est envisagé d'employer des moyens de désartificialisation des sols avant l'implantation du jardin, lorsque cela est possible. De par cette action, le projet permet de participer à la restauration et la protection des sols, qui sont des écosystèmes à part entière et qui contribuent au maintien de l'ensemble des autres écosystèmes terrestres. Aussi, cela a pour but de lutter contre les phénomènes d'inondation, en redonnant aux sols leur rôle de tampon et de régulateur.

Outre les ODD 3, 11 et 12, les collégiens seront amenés à développer leurs connaissances en matière de :

- Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes (diversité végétale et animale terrestre, diversité et fonctionnement des sols, cycle de l'eau, du carbone et de l'azote, cycles métaboliques ect.)
- Fonctionnement et protection des sols
- Problématiques environnementales (effet du changement climatique et adaptation des territoires, traitement / valorisation des déchets verts, gestion de la ressource en eau, prévention contre les risques naturels ect.)
- Techniques de mise en culture adaptées aux territoires et aux problématiques qui leurs sont propres
- Pratiques de mise en culture d'arbres fruitiers locaux, mais également de plantes médicinales et leurs utilisations à des fins thérapeutiques pour tendre vers l'autonomie alimentaire
- D'alimentation saine et locale mais aussi de prévention des maladies, notamment l'obésité et les maladies cardiovasculaires

- Lien intergénérationnel dans la prise en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement pour développer une conscience civique, y compris dans sa dimension écologique

2- Porteurs de projets

L'ensemble des collèges de la Guadeloupe sont éligibles, y compris ceux disposant déjà d'un jardin pédagogique.

3- Modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation

Le projet pluriannuel « Jaden an nou » se déclinera en 2 phases :

- **2023/2024** : la conception/restauration des jardins et mise en place de modules de formation *(cf. tableau suivant)*

La phase 1 du projet consistera à implanter un jardin en terre dans les établissements qui en sont dépourvu, ou qui ont entrepris un projet à ce jour inachevé. En cas d'impossibilité, d'autres procédés pourront être employés (en pot ou en jardinière ou autres techniques de plantations hors sol). Le Conseil départemental proposera un accompagnement financier pour la création des jardins. La subvention allouée sera définie selon les besoins de chaque établissement, en cohérence avec le projet pédagogique défini avec le Copil EDD de l'établissement et le Comité d'éducation, santé, citoyenneté et environnement. Un accompagnement technique sera proposé à ces établissements.

En parallèle, les collèges étant d'ores et déjà doté d'un jardin pédagogique bénéficieront de modules de formation et conseils selon les besoins identifiés. Aussi, des actions de valorisation et promotion leur seront proposées.

- **2024/2028** : le suivi et l'animation de l'ensemble des jardins pédagogiques dans les collèges

Une subvention et un accompagnement technique pourront être attribués à l'ensemble des établissements afin de pérenniser l'action.

Les modules de formation seront alors proposés à l'ensemble des établissements et seront poursuivis jusqu'en 2028. Aussi, des actions de valorisation et promotion (création plateforme numérique dédiée au projet, journal académique, conception de mini film, ect...) seront mises en œuvre chaque année, tout au long du projet. Les établissements seront invités à participer aux journées de restitution de projet, notamment lors de temps forts tels que la semaine du Développement durable de l'Académie ou encore la journée de la Terre.

Chaque établissement présentera un bilan du projet au terme de chaque année scolaire à la collectivité.

Les activités réalisées dans le cadre du projet seront sous la responsabilité du Chef d'établissement.

Phase 1 (2023/2024) : conception /restauration des jardins et mise en place de modules de formation

	Evaluation des besoins et définition des modalités d'accompagnement	Conceptualisation projet, définition objectifs et actions pédagogiques spécifiques,	Désartificialisation/remodelage sols, création jardins /remise en état et développement des jardins préexistants	Mise en œuvre des actions pédagogiques	Valorisation et promotions des actions pédagogiques	Programmation et mise en œuvre de modules de formation à destination des éco délégués et des enseignants
Etablissements dépourvus de jardin						
Etablissements avec jardin en cours de création / abandonné						
Etablissement avec jardin établi						

LEGENDE	Etablissements prioritaires 1	Etablissements prioritaires 2	Non concernés
----------------	-------------------------------	-------------------------------	---------------

4- Communication

Le partenariat engagé dans cette action sera notifié sur les différents documents des établissements : logos Conseil départemental et de l'Education nationale.

5- Modalité de réponse

Les établissements rempliront le règlement ainsi que le formulaire de candidature. Ces deux documents seront à retournés signés, aux adresses email précitées. Aussi, il est demandé aux établissements de joindre obligatoirement leur RIB dès l'envoi de la fiche d'inscription.

Fait le..... à

Signature et cachet du Chef d'établissement obligatoires